

- 52 Gouthieres Alf. Cordese - Ygornay S.F.S.
 53 Lallemand Hipp. Venarey, Les Laumes.
 54 Ledoux, distill. à Gentin.
 55 Charbonnier René, indust. Longchamp.
 56 Martin, régouant. Varangé.
 57 Kissel René fils apic. Remières.
 58 Collet d'Armand fils, Bouilland.
 59 Bazin - Bachelot, Villars - Fontaine.
 60 Dinoubray, prof. Beaune (M. de droit du Bureau de Beaune).

Election. - Le scrutin relatif à l'élection de deux membres du Bureau central donne les résultats suivants :

Suffrages exprimés :	61
Ont obtenu : M. Broubat, Président	61 voix
M. M. Gallette, membre	53 -
Baillly	6 -
Juster	1 -
Grappin	1 -
Boullard	1 -

En conséquence, M. Broubat est proclamé Président, & M. Gallette est proclamé membre du Bureau de la Bourgogne apicole.

M. Broubat remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle lui accorde ; il assure qu'il saura la mériter en contribuant de toutes ses forces à la prospérité de l'Association.

Rapport du Secrétaire général. - M. Bayard donne lecture de son rapport sur le marche général de la Société pendant l'année en cours. Le nombre des adhérents est actuellement de 244, présentant une augmentation de 78 unités sur la période correspondante de l'année 1906. Le Conseil général a renouvelé la subvention de Cent francs qu'il accordait

à la Société les années précédentes. Un riche d'expériences va être installé rue de Mirande, à Dijon. Le Comité de Propagande fait publier dans les principaux journaux du département une mercuriale hebdomadaire des produits de cires, et a réuni à faire prendre en considération par la Fédération des Sociétés françaises d'apiculture un premier vœu un premier vœu pour l'expérimentation des produits de cires et des autres employés au nourrissage des abeilles & un deuxième vœu pour réprimer les fraudes sur les produits apicoles.

Le secrétaire général rappelle ensuite le succès des expériences apicoles publiques de Villars & de Châtillon, & les succès sans précédent de l'Exposition apicole au Concours de Beaune.

Il expose enfin le fonctionnement des Caisse locales de Cérès agricole, montre les avantages matériels & moraux que nos membres en peuvent retirer, & conclut en demandant à l'Assemblée de décider la création d'une Caisse de Crédit apicole.

La proposition ci-dessus mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

En conséquence, une circulaire sera adressée aux adhérents par le Comité de cette Caisse pour les engager à souscrire des parts du Capital social. M. Bayard est adjoint à ce Comité pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Rapport financier. - M. le Trésorier Faillard donne un aperçu de sa Caisse au 15 ^h. De ce rapport, il résulte que l'actif disponible de la Société s'élève, à l'heure actuelle à 500^{fr} environ. (Adopté.)

Comité financier. - M. M. Bardoux, Thomas & Ghes sont désignés par acclamation afin d'examiner les comptes du Trésorier pour la gestion de 1907.

Un crédit de quatre-vingts francs (80^{fr}) est ouvert sur le fonds libres en Caisse pour solder les dépenses des Concours de Beaune & de Semur.

La création de la Section de Beaune est adoptée à l'unanimité; et des vœux de bienvenue & de prospérité sont présentés à cette nouvelle filiale de la Bourgogne agricole.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures trois quarts.

Le Président,

Bertrand

Le Secrétaire général,

Barjard

Crédit agricole mutuel (Caisse de) bourguignon

Réunion du Comité.

— N° 21 —

L'an mil neuf cent sept, le vingt-quatre septembre, à dix heures du matin, à la Bourse du Commerce de Dijon, le Comité nommé pour étudier les bases de la constitution d'une Caisse locale de crédit agricole appliquée à l'agriculture s'est réuni sur la convocation du Secrétaire général sous la présidence de M. Troubat.

Étaient présents: MM. Troubat, Bertrand, Barjard, Faillard. — MM. Barigaull & Juske se sont fait excuser. M. Guichard était représenté par M. Galmiche, directeur de la Chaire d'Agriculture du département.

La séance ouverte, M. le Président rappelle que le 13 janvier dernier, à la suite d'une proposition de M. Barigaull, un Comité fut chargé de s'occuper de la création d'une Caisse locale de crédit agricole; que le N° 9 du «miel bourguignon» contenait un article de même nature (le crédit agricole appliqué à l'agriculture); enfin que

l'Assemblée générale avait ratifié la décision de l'Assemblée du 13 janvier et complété le Comité. Il demande donc à celui-ci de déterminer: 1° le Capital social; 2° le montant des parts; 3° les bases des statuts à proposer.

Les discussions auxquelles prennent part tous les membres présents donnent les résultats suivants:

1° Capital social. — Le capital social est fixé à dix mille francs, au minimum, sous les réserves qu'en si les souscriptions seront reçues même si elles atteignent un chiffre supérieur; que la Caisse pourra néanmoins fonctionner si elle réunit un capital moindre, et si il en est ainsi décidé par l'Assemblée générale constitutive.

2° Montant des parts. — Chaque part est fixée à cent francs, dont le quart sera versé au moment de la souscription, et le surplus à l'appel du Conseil d'administration.

3° Statuts. — Le Comité étudie ensuite différents modèles de statuts. Un texte est arrêté; il sera rédigé par M. Barjard, discuté de nouveau par le Comité, et sa rédaction définitive sera établie par l'Assemblée générale constitutive de la Caisse qui prendra le nom de Crédit agricole mutuel bourguignon.

4° Circulaire. — M. Barjard est également chargé de rédiger une circulaire qui sera envoyée dans le prochain N° du «miel bourguignon» pour faire connaître aux adhérents de la «Bourgogne agricole» les avantages du crédit agricole & les engager à souscrire des parts du Capital social. Il est également décidé qu'un appel sera adressé à la presse régionale pour lui demander d'insérer dans ses périodiques des articles de publicité en faveur de la Caisse de Crédit agricole mutuel bourguignon.

Des remerciements sont offerts à M. Galmiche pour la bienveillance avec laquelle il a donné au Comité les indications qui pouvaient l'éclairer.

Le Président,

Bertrand

Le Secrétaire,

Barjard

Réunion du Bureau

L'an mil neuf cent huit, le deux janvier, à midi, le conseil d'administration de la Bourgogne apicole s'est réuni à la Bourse du Commerce de Dijon sur la convocation du secrétaire général sous la présidence de M. Bertrand, Vice-Président.

Étaient présents: MM. Bertrand, Baugard, Paillard & Gallette. - Le tout fait excuser: MM. Létellier & Dupont.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Assemblée générale. - La date de la prochaine assemblée générale est fixée au 16 février 1908, à dix heures du matin. Il n'y aura pas de banquet à cause de la mort de M. Grosbat.

L'ordre du jour de la réunion est ainsi arrêté:

- 1^o Election d'un Président, en remplacement de M. Grosbat décédé;
- 2^o Compte rendu moral du secrétaire général;
- 3^o Rapport financier du trésorier;
- 4^o Concours départ^{al} de Châtillon & Expositions horticoles de Dijon;
- 5^o Réglementation des ruchers;
- 6^o Nomination des commissions;
- 7^o Admissions de nouveaux membres;
- 8^o Constitution de la Caisse de crédit apicole mutual Bourgguignon;
- 9^o Questions diverses.

Cotisations. - Un certain nombre d'adhérents ayant refusé de payer leur cotisation de 1907 tout en continuant à accepter nos bulletins mensuels, M. Paillard est chargé de faire les démarches nécessaires pour contraindre ces redevables à solder leur cotisation de 1907.

Correspondance. - M. M. Bertrand & Baugard donnent lecture des diverses correspondances intéressant la Société.

"L'Apiculture nouvelle". M. Bertrand expose que le revue "L'Apiculture nouvelle" fait tous ses efforts pour jeter la lumière sur le matériel apicole français. Il propose, en conséquence de faire entrer cette publication du service des abonnements collectifs. La proposition de M. Bertrand est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 2 heures.

Le Vice-Président,

Bertrand

Le Secrétaire,

Baugard

7^e Assemblée générale.

L'an mil neuf cent huit, le douze avril, à dix heures du matin, à la Bourse du Commerce de Dijon, la septième Assemblée générale de la Bourgogne apicole s'est réunie sur la convocation du secrétaire général sous la présidence de M. Bertrand, Vice-Président.

Étaient présents: MM. Bertrand, Baugard, Paillard, Vincennes, Chaumonot, Dupont, Voiturel & Guichard, du Bureau central; Héran, Président de la section de Châtillon; Patouillet, Président de la section de Beaune, et une trentaine de membres actifs venus de différents points du département.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation; puis M. Baugard donne lecture de son Rapport sur la marche générale de la Société pendant l'année 1907 et les trois premiers mois de l'exercice 1908.

Il résulte de ce document que la prospérité de la Bourgogne apicole va toujours croissant: Le nombre de ses

adhérents dépasse 300; des sections nouvelles sont en voie de préparation; un rucher d'expériences a été créé; des concours ont été organisés, ainsi que des conférences pratiques d'apiculture. Plusieurs questions d'intérêt général sont à l'étude & seront solutionnées dans le plus bref délai possible. Les bonnes volontés ni les talents divers ne nous ont pas fait défaut; ils se manifesteront encore pour le plus grand bien de tous.

Malheureusement des deuils sont venus assombrir notre prospérité. Le rapporteur rappelle ce que le Président Croubat fut pour la Bourgogne apicole: un puissant protecteur, un guide éclairé & un chef aimé & respecté. Il assure à son successeur que l'impulsion donnée à la Société par M. Croubat se continuera, grâce aux dévouements suscités par ce dernier.

Compte rendu financier. - M. Paillard, trésorier, donne lecture de son compte de gestion. Il ressort de ce document que:

Les recettes se sont élevées à

Les dépenses — à

Différence 96^{fr} 28

D'où résulte un excédent de recettes de

Ces comptes, préalablement examinés & reconnus exacts par la Commission des Finances sont approuvés par l'Assemblée.

Nouveaux adhérents. - Les adhérents ci-après désignés, présentés par le Bureau, sont admis définitivement à titre de membres actifs de la Bourgogne apicole: M^{rs}.

1. Disoubray, professeur à l'école de Vitteuil. Beaune
2. Tilette, épicière, Argentueil,
3. Bouzereau. Bruthiau, Beaune.
4. Ponsart, — 2^e.
5. Gaffiat. Nussy — 2^e.

6. Compain Lucien, Beaune
7. Münseh, Dijon
8. Boufexis, prof. d'agricult. Athènes, Grèce.
9. Eurot Antoine, Arc - 2^e Lille.
10. Galmiche, monit. Chaire d'Agrie. Dijon,
11. Vincent, maire, Beaune
12. Girodit, Beaune
13. Neige, ser. maire - 2^e
14. Jâsson Gaston, Corcelles - b. - Liseux
15. Larrazin Toi Lennecy
16. Jacob, vigneron, Courlon
17. Gilbert, Besançon
18. Pernot, Rue de Langy, Dijon
19. Meurgey-Vincent, indust. Caruel
20. Trisson Ernest, Grancey - l. - Château
21. Gautherot Ernest, Chenissey
22. D^r Chauveau, Tonilly-en-Buxois
23. Millot Jean, Fosseul-le-Ville
24. Victor Clair, Chenissey
25. Aubry Arthur, Dijon
26. Pernot, Baincy, H^t Marne
27. Charlet, Villecomte
28. Aubry Jules, Corcelles - b. - Month.
29. S^t All^e Domin, Echalot.
30. Martin, père & fils, Billenay.
31. Garnier Felix, Mantoche.
32. Bulle, chef de gare, Beaune,
33. Gallimardet, Belan - 2^e - Arrie,
34. Greeneau Armand, Les Lacs.
35. Michaudon, Dijon,
36. Pinel Louis, Institut, Bussières.
37. Aubin, institut. Marciilly - 2^e - Leth.
38. Arnen, brigadier forestier, Epagny,

Election du Président. - Le scrutin pour l'élection du Président donne les résultats suivants :

Nombre de votants - - - - - 100.

Ont obtenu :

M. Bertrand Auguste - - - - - 97 voix

Divers - - - - - 2 "

Bulletin blanc - - - - - 1 "

En conséquence, M. Auguste Bertrand, constructeur-apiculteur, à Velars, est proclamé Président de la Bourgogne apicole.

M. Bertrand, très ému, remercie l'Assemblée de l'honneur qu'elle vient de lui faire. C'est pour lui un lourd fardeau. La mort de son prédécesseur l'avait profondément découragé ; mais il en est des apiculteurs comme des abeilles, qui remplacent la reine perdue & s'oublient elles-mêmes pour ne songer qu'à la petite république qui reste. Il compte sur le concours de tous pour continuer notre œuvre. Il exprime la reconnaissance de la Société au gouvernement de la République & au Conseil général de la Côte d'Or, pour l'appui financier qu'ils ont apporté à l'Association.

Il remercie particulièrement ses collaborateurs innombrables, et offre, au nom de la Bourgogne apicole, une médaille de bronze à M. Baugard, Secrétaire général & le grand diplôme de la Société à M. Pailard, trésorier.

Réglementation des ruchers. - L'Assemblée s'occupe ensuite de la Réglementation des ruchers. Après discussion du sujet, il est décidé que le statut que serait maintenant.

Concours en 1908. - Il est décidé que la Société prendra part aux concours de Châtillon & de Dijon.

Pour le concours départemental de Châtillon, la Commission ci-après a été élue : MM. Héard, Letellier, Fay, Maillay et M. Bertrand & Baugard, du Bureau central.

Des circulaires feront connaître les dates & les conditions de ces concours.

Finances. - MM. Baroux, Gys & Letellier sont élus à l'unanimité membres de la commission des finances.

Questions diverses. - L'Assemblée donne mission au Bureau central :

1° De demander de nouveau au Parlement le relèvement des droits de douane sur les miels étrangers, et d'adresser à ce sujet une pétition aux Sénateurs & aux Députés du département ;

2° De faire une démarche auprès des Compagnies de chemins de fer pour que nos membres obtiennent la faveur d'un tarif réduit lorsqu'ils se rendent aux expositions ou aux réunions de la Société.

Une conférence apicole pratique aura lieu au ranch de M. Bertrand, à Velars, dans le courant de mai prochain. Une circulaire spéciale fera connaître la date & le programme de la réunion.

On décide enfin que la Bourgogne apicole souscrira deux parts de la Caisse de Crédit apicole mutual bourguignonne, cette nouvelle filiale de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

Le Président,

Bertrand

Le Secrétaire général,

Baugard

Caisse de Crédit apicole mutual bourguignonne
Assemblée générale constitutive

La séance est immédiatement déclarée ouverte pour la tenue de l'Assemblée générale constitutive de la Caisse de Crédit apicole mutual bourguignonne. M. Bertrand prend la présidence.

Les souscripteurs, ou les porteurs de pouvoirs des absents, signent la feuille de présence, et immédiatement M. Bertrand fait élire le Bureau provisoire. Sont désignés : M. M. Bertrand, président. Juster & Paillard, scrutateurs. Baujard, secrétaire.

M. Baujard, rapporteur du projet, donne lecture du procès-verbal du Comité d'organisation, & M. le Président constate que tous les souscripteurs ont versé le quart des parts souscrites par eux.

Puis M. Guichard, professeur départemental, dans une conférence aussi claire qu'intéressante, rappelle les avantages des Caisse de crédit & expose leur fonctionnement.

Les statuts préparés par le Comité sont discutés article par article & modifiés suivant les indications de l'assemblée.

M. M. Louis Croubat, A. Bertrand, Baujard, Paillard, Juster & Phys sont élus par acclamation administrateurs de la Caisse.

M. M. Bardoux & May sont élus commissaires de contrôle.

Les Administrateurs élisent ensuite leur Bureau :

M. Louis Croubat est élu Président,
M. A. Bertrand " Vice - Président
M. A. Paillard " Secrétaire - trésorier & administrateur délégué.

La Caisse de Crédit agricole mutuel bourguignon est donc fondée au capital de 5000 francs, représentant 80 parts de cent francs sur lesquels le quart a été immédiatement versé entre les mains de M. Paillard.

Extrait Du Miel bourguignon : N° 5 de mai 1908. p. 116.

Pour expédition conforme.

Le Secrétaire g^{ral}.

Baujard

Réunion du Bureau.

L'an mil neuf cent huit, le 13 Juillet à 4 heures de l'après-midi, le Conseil d'Administration de la Bourgogne agricole s'est réuni à la Bourse des Communes de Dijon sous la présidence de M. Bertrand.

Étaient présents : M. M. Bertrand, Baujard, Paillard, Gallotti, du Conseil d'Administration ; M. M. Gérard & Patouillet, présidents des sections de Châtillon & de Beaune ; M. M. Croubat & Juster, Président & membre de la Caisse de Crédit.

Le sort fait excuser : M. M. Dujour & Staller.

Présidence d'honneur. M. le Président rend compte de la visite qui a été faite ce matin à 10 heures à M. le Préfet de la Côte-d'Or par M. M. Bertrand, Baujard, Paillard, Gérard, Patouillet & Croubat. M. Priens a réservé un accueil cordial à la délégation et a accepté le titre de président d'honneur de la Bourgogne agricole avec la plus grande bienveillance.

Ruche à l'École normale. - M. le Président transmet au Conseil les remerciements de M. le Directeur de l'École normale des instituteurs pour la ruche donnée à cet établissement par la Bourgogne agricole. L'Assemblée prend bonne note de la proposition de M. le Directeur qui a demandé que des expériences agricoles soient réalisées en 1909 dans le jardin de l'École normale.

Remerciements. - Sur l'annonce qu'une médaille d'argent est offerte par M. Baugué pour être décernée par la B.A., le Conseil d'Administration charge M. Baujard de présenter les remerciements de la Société à M. le Vice-Président du Conseil de Préfets de la Côte-d'Or.

Concours départemental de Châtillon. - Le concours départemental de Châtillon ayant lieu les 11, 12 & 13 J^{rs} 1908, la B.A. prendra une part très active à l'organisation du Concours agricole. M. Bertrand rend compte des démarches déjà

faites à ce sujet, J. H. Héard expose l'entente faite entre la Section de Châtillon et la Société d'Agriculture de l'Arrondissement.

Les dispositions suivantes sont adoptées :

a) Le jury sera nommé par le Comité du concours, par le Conseil d'Administration de la B.A.

b) Les exposants agricoles devront s'adresser à M. Fagnon-Duvion jusqu'au 1^{er} août prochain. Une assemblée g^l & un banquet auront lieu à la suite du concours.

c) L'exposition agricole comprendra cinq sections : 1. Méls & cires ; - 2. Matériel agricole ; - 3. Produits ; 4. Enseignement agricole ; - 5. Services agricoles.

d) Il sera décerné :

Par la B.A., au nom du Gouvernement de la République, une médaille d'argent & une médaille de bronze ;

Par la Fédération : un grand diplôme

Par la Société d'Agriculture : 1 médaille de vermeil, 1 méd. d'argent, 2 méd. de bronze & un diplôme ;

Prix offerts : Par M. Barigault : 1 méd. d'argent ;

Par la Section de Beaune : 1 médaille d'argent

Par la B.A. : 1 plaquette de vermeil, 1 médaille d'argent ; 8 médailles de bronze & plusieurs diplômes.

e) M. Barigault est chargé de faire imprimer une circulaire qu'il adressera à tous nos adhérents pour les engager à exposer à Châtillon.

Subventions. - M. Faillard annonce qu'il vient de toucher la subvention départementale votée par le Conseil g^l en 1908. M. Bertrand donne lecture d'une lettre de M. le Préfet annonçant une subvention ministérielle de cent francs & deux médailles. M. Barigault a déjà adressé une nouvelle demande de subventions pour 1909 au Conseil g^l.

La séance est levée à 2 heures 45

Le Président,

Bertrand

Le Secrétaire g^l

Barigault

8^e Assemblée générale.

L'an mil neuf cent huit, le trois septembre, à dix heures du matin la Bourgogne agricole s'est réunie en Assemblée générale dans une des salles de la Bourse de Commerce de Dijon, sous la présidence de M. Bertrand.

Étaient présents : M. Bertrand, Barigault, Faillard, du Bureau central ; ^{Héard de Châtillon} Juster & G^lys de la Caisse de Crédit, et une quinzaine de membres venus de divers points du département.

Ont écrit pour se faire excuser : MM. Tabouillet, Bardey, Vinceney, Dupont, Gallimard, Gallot, Brumet, Chausson.

Le procès-verbal de la dernière Assemblée générale est lu & adopté sans observation.

Rapport du Secrétaire général. - Il résulte de ce rapport que le nombre des adhérents atteint aujourd'hui 330. M. le Préfet a accepté le titre de Président d'honneur ; la Caisse de Crédit a été fondée & a déjà effectué des prêts ; les expositions agricoles de Dijon & de Châtillon ont été organisées ; une ruche a été offerte à l'école normale et les demandes concernant le relèvement des droits de douane ont été renouvelées. Enfin la subvention de cent francs a été renouvelée par le Conseil g^l de la B.A. 306.

État de la Caisse. - M. Faillard, trésorier, expose la situation de la Caisse de la Bourgogne agricole à ce jour : Elle présente un excédent de recettes de 555^{fr} 19. Approuvé.

Les dépenses ci-après sont approuvées : 1^{re} achat de la ruche de l'école normale ; 2^e achat de médailles pour le concours de Dijon & de Châtillon. Les dépenses seront réglées sur le vu des mémoires des fournisseurs.

Admission de nouveaux membres. - Les trente-quatre agriculteurs dont le nom suivant ont été présentés par le Bureau & admis définitivement par l'Assemblée :

- 1 J. Martin, Directeur de l'E. P. L., Dijon
- 2 Louis Andrieu, vanner, Lux
- 3 Jupille Eug^e, charbon à Béze
- 4 Carlaud Gustave, capelin, à Lux
- 5 Poirot Camille, jardinier à Lux
- 6 Massus Hippolyte, Fontaine-l.-Dijon
- 7 Dubois Chapotot, Anay
- 8 Plancard Hector, Institut., à Buisson
- 9 L'Abbe' Aurel Fontaine, Charigny
- 10 Griot-Renevey, Veuve-Romanus
- 11 Buisson Emile, confiseur, à Dijon
- 12 Hugard, à Dijon
- 13 Dupagnier, institut., Masingy-l.-Vitteaux
- 14 Durand, Direct. (v. humide), Dijon
- 15 Patouillet, professeur, Lycée Michel, Paris
- 16 Bouchard Gabriel, rej^e à la Chaume
- 17 Rousseau-Paillet, Beaune
- 18 Besson Ernest, d^o
- 19 Michalec-Duband, Mazingy-l.-Villers
- 20 Charin Alfred, D^o Grammonts départ^{anc} Dijon
- 21 Lauzeide, chef de section - " - d^o
- 22 Raeth Henri, Employé C^{ie} Est, Vil. Châtel.
- 23 Doct. Chaupenet, Plombières
- 24 Chamard Paul, Beire-l.-Châtel.
- 25 Jacques Régner, L. préfet, Beaune
- 26 Duotton, coiffeur à Mirebeau
- 27 Noiret Nicolas, Velars
- 28 Poignant Lucette, Carrière, Dijon
- 29 Briens (Président d'honneur) Préfet de l'E. P. L.
- 30 Phelut, Préfet de l'Hérault, Montpellier
- 31 Garbis, pâtissier, Plombières
- 32 Hissou Henri, Marmagne
- 33 Carot, Carrière, Châtillon.

34 Malle Antony, à Buffon.

Membres d'honneur. - Il est décidé que le titre de membre d'honneur de la B. A. sera offert à M. Philpot, sénateur & à M. le Maire de Dijon.

Tirage au sort de 2 membres sortants du Conseil d'Administration. - Le tirage au sort prévu par l'art. 7 des Statuts donne les résultats ci-après : M. L. Lellier et Dupont. Voitures ~~sort~~ soumis au remplacement ou à la réélection à la prochaine générale de 1909.

Il est décidé que le Conseil d'Administration présentera un vice-président qui pourra être élu à cette même 1^{re} Assemblée générale de 1909.

Relation du F. Léon. - Le secrétaire g^l donne lecture du rapport du F. Léon sur les abeilles indigènes de l'Alsace sans aiguillon (*Meliponae fulvipes*). Cet intéressant article sera publié dans le N^o 10 du miel bourguignon. Des renseignements seront adressés à notre correspondant de la Havane pour sa bienveillance à notre égard.

Nouvelles des récoltes. - La plupart des apiculteurs présents s'accordent à dire que la récolte de 1908 est inférieure de moitié à celle des années précédentes. M. P. Lellier, de Remilly, ajoute que la 3^e récolte n'est que le 1/3 de celle de 1907.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

Le Président,

Le Secrétaire g^l,

Mauger

Mauger

Reunion du Bureau.

L'an mil neuf cent huit, le dix décembre, à neuf heures du matin, le Conseil d'Administration de la Bourgogne apicole s'est réuni à la Bourse des Commerce de Dijon sur la convocation & sous la

président de M. A. Bertrand, président.

Étaient présents : MM. Bertrand, Banjard, Gaillard, Vincenex & Gallette.

L'étatier fait passer : MM. Dupont & Patruillet, seize nouveaux adhérents, présentés par les membres du Bureau sont admis par celui-ci qui soutiendra leur candidature à l'Assemblée générale.

1^{re} Assemblée générale de 1909. - M. le Président devant indiquer M. le Secrétaire au banquet de l'Assemblée g^l de la Société, on attendra la décision de M. le Secrétaire pour fixer la date de cette réunion. Il n'y aura de banquet officiel que si M. le Secrétaire accepte l'invitation.

L'ordre du jour de la réunion sera le suivant :

Compte rendu du Secrétaire g^l & rapport financier du Trésorier ; - Admission de nouveaux membres ; - Seront présentés pour l'élection de deux membres du Bureau central ;⁽⁺⁾ - Election de la Commission des finances ; - Concours départemental de Beaune ; - Conférence de M. Guichard.

Des rapports seront demandés aux présidents des sections sur leur travail de l'exercice écoulé ; ces rapports seront lus à l'Assemblée g^l, & déposés dans les archives de la Société.

"Les Amis des Abeilles". - Le Secrétaire g^l est chargé de solliciter l'adhésion de la Société aux Amis des Abeilles de nuit, St. Georges, aux conditions générales ci-après :

1^{re} La nouvelle section prendrait le titre : "La Bourgogne agricole : Section des Amis des Abeilles" ; Elle conserverait son Bureau actuel qui se réunirait selon le Statut antérieur ;

2^e - La candidature du Président actuel de cette Société serait présentée par le Bureau central de la B.A. pour le 1^{er} Président de l'Association ;

3^e - Le Trésorier de la section viendrait au trésorier

(+) MM. Héard & Patruillet seront présentés pour remplacer MM. Letailleur & Dupont, pour la demande de ces derniers.

Reçu par approuvé.

Banjard

central la somme de 1^{fr} 50 par membre participant ;

4^e - Les membres de la nouvelle section auront la faculté de conserver leur bulletin actuel "l'apiculteur" ou de prendre le bulletin officiel de la B.A. "le miel bourguignon".

Cotisations. - Les cotisations de 1909 seront recueillies le 1^{er} mars au plus tard.

Mérite agricole. - Sur la proposition du Secrétaire général, le titre de chevalier du Mérite agricole sera demandé à M. le Ministre de l'Agriculture en faveur de M. Gaillard, Trésorier de la B.A. & administrateur délégué de la Caisse de crédit agricole mutuel bourguignon. Le Bureau compte ainsi faire récompenser les services nombreux rendus par le dévoué collègue M. Gaillard.

Subventions. - Deux demandes de subventions, présentées par le Secrétaire général, à l'Etat & à la Ville de Dijon, sont approuvées. Elles seront transmises par le Trésorier après qu'il les aura complétées au point de vue des renseignements financiers.

La séance est levée à midi.

Le Président,

Le Secrétaire g^l
Banjard

9^e Assemblée générale

L'an mil neuf cent neuf, le vingt-huit février, la Société la Bourgogne agricole s'est réunie en Assemblée générale, à neuf heures du matin, à la Bourse du Commerce de Dijon, sous la présidence de M. Bertrand.

Étaient présents : MM. Bertrand, Banjard, Gaillard, Vincenex, Dupont, Guichard, du Bureau central ; M. Héard, président de la Section de Châtillon ; M. P. Troubat,

Président de la Caisse de Crédit agricole mutual Bour-
guignon et une trentaine de membres actifs venus
de différents points du département, malgré l'inclé-
mence de la saison.

M. le Président présente la liste de M. M. Ricard,
Piot, Mesmer, Magnin, sénateur, Muteau, Franting,
Niquet, et de M. M. Boirac, Barigault, Bouhey-Alles,
May, Galliot, Patoillet, Diemont. 9^e 9^e.

La séance ouverte, le secrétaire g^{al} donne lecture
du procès verbal de la dernière assemblée générale;
le procès-verbal est adopté sans observation.

Rapport du Secrétaire g^{al}. - Dans ce rapport,
révisé aux archives, M. Barigault détaille la vie de
la société pendant l'année écoulée; il montre que
tous les points du programme établi au début de
l'année ont été exécutés ou ont reçu un commen-
cement d'exécution. Le nombre de adhérents atteint
331; malheureusement un trop grand nombre de
réfusions se sont produites pendant l'exercice précédent et
demande d'étudier les moyens d'y remédier.

Lecture est donnée de rapports des sections de
Châtillon & de Beaune qui montrent l'un & l'autre
qu'une grande activité est déployée pour le déve-
loppement de l'apiculture. Le groupe de Beaune, cette
année, a la charge de l'organisation de la section
apicole au Concours départemental qui se tiendra en
septembre prochain et travaille sérieusement à en assurer
la réussite par tous les moyens possibles; la bienveillance
du Comité d'Agriculture lui étant acquise, comme
aussi celle de la municipalité, tout porte à croire que
ses efforts seront couronnés de succès.

La lecture de ces trois documents est accueillie
par des applaudissements répétés.

Compte rendu financier. - M. Faillard présente son
compte de gestion pour l'exercice écoulé. Il résulte des
registres de comptabilité dûment examinés par la com-
mission des finances que

les recettes s'élèvent à 1301.⁵⁸

les dépenses, à 1243.⁹⁴

Il en résulte un actif de 57.⁶⁴.

Les comptes de M. Faillard sont adoptés à l'unanimité &
des remerciements sont votés à notre trésorier; malgré de
lourdes charges, la société a pu faire face à tous les
pays & conserver, malgré tout, un petit reliquat.

Admission de nouveaux membres. - Les vingt-huit
apiculteurs dont le nom suit, dûment présentés par
le Bureau sont admis définitivement par l'Assemblée
à titre de membres actifs:

1. Palâtre Henri, apicult. Berilly, (C. d'or)
2. L'abbé Donin, curé d'Échalot "
3. Docteur Debricon, Montigny - 4/ Aubo
4. Bureau Henri, Châtillon - 3/ Seine
5. Morelot Maurice, Enverdis (C. d'or)
6. Simon Eugène, Chorey - 4/ Charny, (C. d'or)
7. Nicolardot Gustave, Chorey-en-Raine, d^o
8. Ruinet - d^o - Bretonnières "
9. Bouhey - Leguin, Beaune
10. Le Fene de Connay-Pharente, Château d'Entrains, d'ap^o
11. Cornu Casimir, Chiffonnay, Velars (C. d'or)
12. Jonsart Fois, Léviers, Doubs Fr
13. Gautheret, Jallantur, Minot (C. d'or)
14. Genty Frédéric, Thuy, d^o
15. Colombet Delavien, Breizony "
16. Fottoux - Damp, Venarey "
17. Giroux - Tocard, Chirey-le-Benoit "
18. Guyard Louis, Villers-le-Pay "

- 19 Odant Fernand, Fonilliers, Aisne
 20 Fontaine, Boncourt-l.-Bois, C. d'Or
 21 Perrot Augustin, Quincy-l.-Vicomte, "
 22 J. B. Duray, Chaudon, Loire
 23 Théophile Petitot, Frolois, C. d'Or
 24 Francis Lamy, Selongey, "
 25 Victor Tavernier, La Reute Rouge, Beze, C. d'Or
 26 Louis Jeannin, pp. Chazilly, C. d'Or
 27 Paul Rouge, " Beaune, "
 28 Manière, pp. Bouze, f. Beaune.

Election de deux Membres du Bureau. - Le scrutin pour l'élection de deux membres du Bureau à remplacer donne les résultats suivants

Nombre de votants 55.

Ont obtenu

M. Herard Frédéric, président de la section de Châtillon .. 55 voix

M. Patouillet Edmond, " " Beaune 55 voix

En conséquence, MM Herard et Patouillet sont proclamés membres du Bureau central de la Bourgogne apicole.

Election d'un Vice-Président. - M. le Président propose l'élection d'un Vice-Président pour la fonction n'ayant plus de titulaire depuis le 12 avril 1908.

M. Louis Croubat, Maire de Pomblières, Président de la Chaire apicole de Créteil, et fils du regretté président Antonin Croubat est élu par acclamation Vice-Président de la Bourgogne apicole.

M. Bertrand présente à MM Croubat, Herard et Patouillet les souhaits de cordiale bienvenue du Bureau de la Société.

Commission des Finances. - MM. Barboux, Cotillot et Ghys sont élus par acclamation membres de la Commission des finances.

Comité de Propagande. - Sur la proposition du Secrétaire, une Commission composée de MM Baillard, Paillard, Dupont, Mailly et Dupagnier est nommée afin de procéder à une enquête discrète sur le motif des défections qui peuvent se produire dans la société et étudier les moyens d'y remédier.

Exposition de Beaune. - M. M. Patouillet, Vinceney et Dupont sont désignés par l'Assemblée pour s'occuper dès maintenant des détails du concours de Beaune.

M. Dupagnier demande que deux sections soient organisées : a) grands apiculteurs ; - b) petits apiculteurs. Adopté.

Apiculteurs praticiens. - M. Louis André, de Lux, demande qu'un diplôme d'apiculteur praticien soit remis par le Bourgogne apicole à tous ceux de ces membres qui auraient fait preuve d'une habileté technique suffisante.

L'art. 41 du Règlement intérieur prévoyant cette institution, il est décidé qu'un appel sera adressé par le vote du Bulletin à ceux de ces membres qui veulent concourir pour le titre de membres praticiens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.
 Le Président, Le Secrétaire,

Herard

Réunion du Bureau.

L'an mil neuf cent neuf, le 8 Juillet, à dix heures du matin, à la Bourse du Commerce de Dijon, le Bureau de la Bourgogne apicole s'est réuni sur la convocation du Secrétaire général et sous la présidence de M. A. Bertrand.

il est de continuer sans nos réunions, on savoura les
délicieux produits dérivés du miel offerts par nos membres :
miels surfaits du Président, hydromiels de MM. Grappin
& Jaster, pains d'épices au miel de Bourgogne de MM.
Barbois & Desgrandchamps, bonbons au miel de M. Dupont
et surtout les exquises bouteilles de M^{re} Romanie qu'un
aimable apiculteur, doublé d'un fin vigneron, avait
fait déposer sur la table du banquet. A tous ces
généreux sociétaires, le Bourguignon apicole adresse un
cordial remerciement.

Après ce repas, M. le député Messner prend la parole.
Il s'excuse de n'être qu'un profane au point de vue
apicole ; mais il expose les réflexions que la contemplation
des abeilles inspire à un parlementaire tout imprégné de
politique. Si tout est bien réglé dans une ruche, c'est
qu'elle est une République. Il y a bien une reine ; mais
elle régit sans gouverner, et son seul rôle est de perpétuer
l'espèce. Il montre quel idéal ce serait qu'une cité
future qui serait établie d'après les principes qui régissent
le travail dans la ruche : l'air de fresque par d'embusqués ;
mais des citoyens collaborant au bien être commun &
pouvant se dilecter, après le travail, de toute la production
matérielle & intellectuelle accumulés par le ~~travail~~ de tous.
M. Messner termine en saluant sans une même voix
les apiculteurs qui produisent l'hydromiel & les viticulteurs
qui produisent le vin renommé de nos coteaux.

M. Bertrand a ensuite la parole : « Avant, dit-il
de clore ce banquet qui réunit les principaux apiculteurs
de la région, qu'il me soit permis de remercier M. le
député Messner, notre membre d'honneur si sympathique,
qui a bien voulu présider cette réunion. Je vous
remercie tous également, Mesdames & Messieurs, qui avez
bien voulu assister aux expériences d'apiculture pratiquées

de ce matin. — Je suis l'interprète du Bureau & de la B.A. tout
entière pour exprimer notre vive reconnaissance au Ministère de
l'Agriculture, au Conseil général de la Côte d'Or & aux Villes
de Dijon & de Beaune au sujet des médailles & des subventions
qu'ils nous ont accordées. — Ces précieux encouragements nous
prouvent surabondamment que notre œuvre a été appréciée
par les Pouvoirs publics. Nous nous efforcerons de mériter cette
confiance en continuant de travailler au développement
de l'apiculture rationnelle, & en faisant de notre B.A. la
plus active, selon la plus grande des sociétés apicoles
de France. »

M^{re} May, apocote à Gray, fait le procès des fraudeurs
en général et demande plus spécialement la répression des
falsifications du miel. « L'Allemand, dit-il, inonde le
marché français de leurs sucres invertis qui pénètrent chez
nous sans payer de droits d'entrée suffisants. Pendant ce
temps, nos apiculteurs ne peuvent écouler leurs produits, à
cause de l'invasion des miels étrangers et des droits fort
élevés qui paient nos miels surfaits quand ils pénètrent
en Allemagne ou en Suisse. » Il demande donc la répression
de la fraude & le relèvement des droits de douane à l'entrée
des miels étrangers.

Tous ces Discours sont soulignés par les applaudissements
chaleureux de l'assistance.

Admission de nouveaux membres. — M. Baugard,
Secrétaire général demande l'inscription de 4 nouveaux
membres sur les registres de la Société. Les apiculteurs
admis par le Bureau sont adoptés par l'Assemblée. Ce sont MM :

1. Fauray, fils, apicult. à Velars
2. St Carlet, maréchal, Bragey-en-Plaine
3. Neyra, apicult. à Colombier. Rhône
4. Seurey, apicult. à Labergement-lez-Dijon.

- 5 Goffinet Nestor, Avenue du Fort de Plandre, Paris
- 6 Pipronnier, Boul. La Trémoille 1. Dijon
- 7 E. Muselier, curé de Taincan. Pouilly-en Auxois
- 8 Louis Bonnotte, apicult. Coney. v. Ville
- 9 Doct. Petit, médecin, Malesme
- 10 Dr. Bony, médecin, Muth. 1^{re} Georges
- 11 Félix Fournier, négociant, Selongey.
- 12 Paul Maine, L. Rief, honor., Poulain. S. J. L.
- 13 Jules Fourcault, apic. Billenay.
- 14 Beaufils, apic. St. Magneneu, Yonne
- 15 Gassendi, restaurateur, Vézère
- 16 Jules Sarrazin, apic. Coney. v. Ville.
- 17 Eug. Dupoirier, apic. St. Benoît. v. Vienne, Isère.
- 18 Languet, saloir, St. Romain, p. Neursault
- 19 Girardot, professeur, Rue d'Alban, Beaune
- 20 Charnay, empl. ch. de fer. Rue F. Jigmeux, Beaune
- 21 Grivot - Reney, Voin - Romanée (vinscriptions)
- 22 Boyot-Jules, indust. Murgny. C. 100
- 23 Espierre, architecte, Beaune, plan Madeline
- 24 Boyer, direct., Ecole V. murets, Rue d. l. il. Dijon
- 25 Camille Gourgout, apicult., Mont. l. François, H^{te}-Saône
- 26 Roup Heur, Champenois, p. Saulieu
- 27 Guillet, limonadier, Rue Berliet, Dijon

Excuses. M. M. Croubat, Gallette, Disonbray. Ghyss
 & Vincennes ont adressé des lettres au Président pour présenter
 leurs regrets de ne pouvoir assister à la réunion de ce
 jour.

Apiculteurs praticiens - M. Bayard, rapporteur
 Du jury du concours, rend compte du résultat des
 épreuves imposées aux candidats lors des expériences apicoles
 effectuées dans la matinée.

Les 24 candidats présents ayant subi les dites épreuves
 recevront le Diplôme d'apiculteur praticien lors de la distri-
 bution des récompenses au Concours de Beaune. Ce sont :

- 1 Mademoiselle Elisabeth Juster, de Troy (Avec félicitations du Jury)
- 2 M. M. L. André, de Lux,
- 3 Ch. Bouchard, de Beaune
- 4 C. Gourgout, de Mont. l. François
- 5 A. Curot, d'Arc. v. Ville
- 6 H. Guillaume, d'Arc. l. Gray.

M. M. André & Bouchard remercient le jury de sa
 bienveillance & se déclarent très fiers d'avoir obtenu le
 titre d'apiculteur diplômé de la Bourgogne apicole. - I. B.

(Extrait Du - Miel bourguignon 1^{re} de Septemb. 09)

Pour copie conforme.

Le Secrétaire général,

Bayard

Réunion du Bureau.

L'an mil neuf cent neuf, le vingt-un
 Octobre, à neuf heures du matin, à la Bourse du
 Commerce de Dijon, le Conseil d'Administration de la
 Bourgogne apicole s'est réuni sur la convocation du
 Secrétaire général & sous la présidence de M. A. Bertrand.

Étaient présents : M. Bertrand, Croubat, Bayard,
 Failland, Patouillet, Hérod, Vincennes, Bardon, Gallette &
 Dupaguir.

Dépenses du Concours de Beaune. - M. Vincennes
 donne le détail des frais occasionnés par le concours de
 Beaune. Cette dépense montant à la somme de 135 francs
 environ sera soldée par le Trésorier de la Section centrale
 sur le fonds lib. en caisse. Le cadre fourni par M. Dupont

pour la liste des membres de la Société est compris dans cette dépense et sera remboursé à M. Dupont.

Présentation de nouveaux membres. - Quatorze apiculteurs recrutés au Concours de Beaune ont demandé leur entrée dans la Société. Ils seront présentés à l'Assemblée générale qui statuera sur leur admission définitive.

Renouvellement du Bureau. - Sur la proposition de M. Bayard, et conformément à l'art. 7, parag. dernier des Statuts, MM. Chaupenet, Bayard & Paillard ~~sont~~ soumis à la réélection à l'Assemblée générale de 1910.

Sur la proposition de M. Croubat, un article (7 bis) additionnel aux statuts sera soumis à l'approbation de la prochaine assemblée générale. Il sera ainsi rédigé : « Le Bureau sera composé d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier, de deux Secrétaires adjoints, de ~~deux~~ membres du bureau élus par l'Assemblée & de trois membres élus par le Bureau. Le Préfet départemental fait partie du Comité du Conseil d'Administration » Chaque section sera représentée par un membre-an.

Demande de Subvention. - M. Bayard est chargé de préparer une demande de subvention sur fonds d'Etat. Il sollicitera un chiffre plus élevé que les années précédentes, et réclamera deux médailles du Ministère pour récompense d'ouvrages agricoles pour la Bibliothèque sociale.

Fondation d'une Section à Semur. - Le nombre des adhérents habitant l'arrondissement de Semur étant supérieur à 20, il est convenu qu'une assemblée générale de ces membres sera convoquée aux Laumes, afin d'élire un Bureau et de préparer le fonctionnement de la section pour le 1^{er} Janvier 1910. M. M. Bertrand & Dupagnier sont chargés d'étudier les questions préliminaires. M. Bayard adressera des convocations en temps utile aux adhérents de la région semuroise.

Réunion de Châtillon. - Sur la proposition de

M. Héran, l'Assemblée générale de la Section de Châtillon est fixée au 14 novembre prochain. Ordre du jour : Rapport sur la situation de la section. - Renouvellement du Bureau. - Paiement des cotisations. - Visite au rucher (hivernage). - Echange d'ouvrages agricoles. - Quest. Divers.

Ruchers scolaires. - Sur la proposition de M. Dupagnier, une visite des ruchers scolaires pourra être faite dans l'arrondissement où aura lieu le concours. Des récompenses seront décernées aux instituteurs les plus méritants.

Remerciements. - Des remerciements sont adressés à M. Lévaut, Président de la Société agricole de B. du Rhône, qui a fait aux frais de sa Société l'impression de la Conférence de M. J. Patouillet au Concours de Beaune, et qui se propose de donner une certaine d'exemplaires de cet ouvrage à la B.A.

Colis agricoles. - M. Bayard donne connaissance d'une lettre qui lui a été adressée par M. Juster sur les colis agricoles. Il expose que la loi de finances du 20 Décembre 08 (art. 10) a autorisé le Gouvernement à étendre le bénéfice du tarif des colis postaux à une nouvelle série de colis dits « colis agricoles » de 50 kilos ^{au maximum}. Il serait question de faire intervenir la B. A. pour faire comprendre dans l'énumération de ces colis le miel, la cire et les essaims.

Le Bureau, où cet exposé,

Trie M. M. les Sénateurs & les Députés du Département de la Côte-d'Or de vouloir bien user de leur influence pour faire admettre au bénéfice des colis agricoles, sous-visés les expéditions de miels, cires & essaims. Tout le poids ne pourra pas excéder 50 kilos.

Une expédition de cette délibération sera adressée à M. M. les Sénateurs & Députés de la Côte-d'Or, à la Fédération des Sociétés françaises d'Agriculture & à l'Assemblée générale du Syndicat de l'Industrie apicole de France.

M. Bayard est chargé de ces démarches, et M. Paillard

rédigera un article qui sera inséré dans le prochain n° du *Miel Bourguignon*.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire général,
Bayard

Réunion du Bureau.

L'an mil neuf cent dix, le dix février, à une heure de l'après-midi, le Conseil d'administration de la Bourgogne apicole s'est réuni à la Bourse du Commerce de Dijon sur la convocation du secrétaire général et sous la présidence de M. Bertrand, Président de la Société.

Étaient présents: M^{rs} Bertrand, Troubat, Bayard, Faillard, Vinceney, Héard et Dupagnier.

Demandes d'admission. - Le Bureau arrête la liste des apiculteurs ayant demandé leur admission dans la Société. Cette liste sera proposée à la ratification de la prochaine Assemblée générale.

1^{re} Assemblée générale de 1910. - La date de la prochaine Assemblée générale est fixée au dimanche 13 mars 1910, à dix heures du matin, à la Bourse du Commerce de Dijon. Le Bureau se réunira à neuf heures du matin.

Ordre du jour:

- 1^{re} Admission de nouveaux adhérents;
- 2^{re} Rapport du Secrétaire général;
- 3^{re} - des sections;
- 4^{re} - financier du Trésorier;
- 5^{re} Election de 4 membres du Bureau;
- 6^{re} Rapport sur l'apiculture au Concours g^{ral} de Paris;
- 7^{re} Conférence par un des membres du Bureau;
- 8^{re} Modification de l'art. 7 des Statuts;
- 9^{re} Election de 3 membres de la Commission de gestion.

Un déjeuner amical aura lieu à l'Hotel Innot à l'issue de la réunion.

Renouvellement et complément du Bureau.

M^{rs} Bayard, Faillard et Chauvenet étant soumis à la réélection en 1910, et la nouvelle section de Semur devant être représentée dans le Conseil d'Administration de la Société, il est décidé que les candidatures de M^{rs} Bayard, Faillard, Chauvenet et Ligeron seront présentées par le Bureau de la Société.

Demande de secours. - M. Louis André, apiculteur à Lux, demande qu'un secours lui soit accordé par la Société pour l'indemniser de la perte de ses ruches détruites par l'inondation de la Vallée. Le Bureau regrette de ne pouvoir engager la Société dans une dépense de ce genre, si bien fondée qu'elle soit. Cependant, à titre personnel, M. Bertrand s'engage à donner un essaim au sinistré, M. Troubat offre également un essaim, et M. Héard remet à M. Faillard la somme de deux francs pour venir en déduction de la cotisation de M. André en 1910.

La séance est levée à deux heures et demie.

Le Secrétaire général,
Bayard

11^{re} Assemblée générale

L'an mil neuf cent dix, le treize mars, à dix heures du matin, à la Bourse du Commerce de Dijon, la Bourgogne apicole s'est réunie en Assemblée générale sur la convocation du secrétaire général et sous la présidence de M. Bertrand, Président du Bureau central.

Étaient présents: M^{rs} Bertrand, Bayard, Faillard

Patonillet, Ligeron, Dupagnier, du Bureau central.

Une vingtaine de membres actifs assistent à la réunion.

La séance ouverte M. Baijard fait lecture du procès-verbal de la dernière assemblée. Ce procès-verbal est adopté sans observation.

Rapport du Secrétaire général. M. Baijard lit le rapport d'usage sur la marche de la Société en 1909. Le nombre des adhérents est de 353 contre 330 à la période correspondante de 1909. 76 nouveaux sociétaires sont venus à nous depuis le Congrès de Velars; 58 nous anciens ont été radiés.

Il rappelle que les subventions ci-après nous ont été accordées: 100 fr. § 2 médailles du Ministère; 100 fr. du Conseil général; 20 fr. de la Ville de Dijon; 25 fr. de la Ville de Beaune.

Parmi les travaux effectués en 1909, il rappelle: 1° le Congrès de Velars, du 16 août, § les intéressantes expériences apicoles auxquelles ont pris part 6 concurrents qui ont été jugés dignes du titre d'apiculteur praticien; 2° le Concours de Beaune qui a été la plus belle manifestation apicole qu'ait jamais vue notre département; 3° enfin la création de la Section de Semur, dont le succès fut dû, en grande partie à l'esprit d'initiative § à la persévérance de M. Me. Ligeron § Dupagnier.

Le Concours départemental de Dijon, qui doit avoir lieu au mois de juin prochain, est le premier travail auquel prendre part notre Société. Un pressant appel est fait à nos membres pour les engager à y prendre part § à y moissonner les nombreuses récompenses qui seront décernées aux exposants.

La Bourgogne apicole se doit de s'appliquer à redonner au miel de Bourgogne la faveur qu'il

semble avoir perdu. Quelques fabricants de pains d'épices s'occupent dès maintenant d'employer nos miels pour fabriquer leurs produits. Ceux-ci font les délices des gourmets. Notre Société doit encourager ces efforts, recommander ces fabricants au public et prendre sous sa protection les produits qu'ils mettent en vente.

M. Baijard expose ensuite succinctement la proposition faite au Bureau central pour la Société régionale d'apiculture des Bouches du-Rhône au sujet de la création d'un Syndicat régional des apiculteurs du Midi § des Alpes § l'Union de la Société coopérative syndicale des apiculteurs du Midi § des Alpes. Il propose à l'Assemblée de désigner une Commission qui serait chargée d'examiner ces projets.

Cette même Société de Marseille, ainsi que la Société Haut-Marnaise offrent leur bulletin pour qu'il devienne le bulletin officiel de la Bourgogne apicole. Le Secrétaire fait remarquer que notre Conseil d'Administration a constaté que le prix de l'abonnement annuel de ces revues est trop élevé pour nos cotisations, et que, d'ailleurs nous sommes liés avec l'éditeur du bulletin bourguignon pour l'année entière.

Il est enfin exposé que le nombre toujours plus élevé de nos adhérents § la création de la nouvelle Section de Semur exigent une modification de l'art § des statuts.

Le Secrétaire § termine en demandant à nos membres de lui adresser toutes les communications qu'ils croiraient utiles de lui soumettre. Elles seront toujours accueillies avec bienveillance § ne manqueront jamais de recevoir la suite qu'elles comportent.

Le rapport est accueilli par les applaudissements de l'assistance. M. le Président remercie M. Baijard en son nom personnel § au nom de la Société de son dévouement à l'égard de la B. A.

Admission de nouveaux adhérents. - Les

membres ci-après désignés, tous adoptés par le Bureau central voient leur admission ratifiée par l'Assemblée générale : Le sont MM :

- 1 Laillet Eugène Étienne, Savigny-l.-Sec
- 2 Arguet, a. cre. - 1/2 lill
- 3 Dumont, Maire de Dijon
- 4 Esmonin - Rossignol, Volnay
- 5 Sauvageot, St. Romain
- 6 Ridard Antonin, Chagny
- 7 Dubois Charles, d°
- 8 Chenu, Seurre
- 9 Huard, Labergement-l.-Seurre
- 10 Ponnelle René, Beaune
- 11 Latour Louis d°
- 12 M^{me} Louis Latour, Beaune
- 13 Mercier, Beaune
- 14 Montoy Louis d°
- 15 J. Lenard d°
- 16 Ligeron, Conseil g^{al} à Alise
- 17 Desprits Albert, Les Laumes
- 18 Noiret d°
- 19 Renard-Monin, Métréaup-le-Vitré
- 20 Neugniot Auguste, Montbard
- 21 Maillard René, Alise
- 22 Daloz Henri, Montbard
- 23 Moreau Jules Jean, Nussy-l.-Grand
- 24 Landry, Les Laumes
- 25 Guéveney-Lauréan, Tilly-Remilly
- 26 Lemoine Giroux, Pouilly-en-Auxois
- 27 Masson-Leduc, Hauteroche
- 28 Renaud Jules, Chenissey
- 29 Petit, institut^r, à Salmaise

- 30 Lapinque, prof d'algèbre, Semur
- 31 Schneider, 1/2 Préfet de Semur
- 32 Dr. Chaumeau, à Paris
- 33 Trilley-Dechard, Gray
- 34 Lutz Ch. Paris
- 35 Odot Xavier, Thiry - 1/2 Thil
- 36 Béguin, Dijon
- 37 Guillet, Fauverney
- 38 Delahaye - Poulet, Magny-en-Pexine
- 39 Aubry Armand, Fouchaullles
- 40 Lemoine Laurent, Alise
- 41 Capitain Louis, - d°
- 42 Camille Maurice, Nussy-l.-Fosse
- 43 Moreau René, Vitteaux
- 44 Pruley-Bertrand, Villers-le-Grand-Journe
- 45 Mugneret, Vil-Châtel
- 46 Rougeot Charles, Bisanzon
- 47 Nacey Emile, Velars.
- 48 Graff d'ugte Velars
- 49 Fayard, St. Hilaire, St. Vire.
- 50 Robin, inst^r, Alise
- 51 François Charles, Venarey
- 52 Taillot-Lon, à Laffres
- 53 Cunier Léon, à Avosnes
- 54 Bouchard Eusebe, Marigny-l.-Vitteaux
- 55 Jonet Pilot, Chagny-Montrachet

Modification de l'art. 7 des statuts. A l'u-

nanimité, l'Assemblée générale adopte la rédaction suivante de l'art. 7 des statuts : Le Bureau central sera composé : d'un Président, d'un Vice-Président, d'un Secrétaire général, d'un Trésorier, de deux Secrétaires adjoints, de neuf membres élus par l'Assemblée générale et de trois membres élus par le Bureau. - Le Professeur d'agriculture fait partie de droit de ce bureau.

Chaque section y sera représentée par un membre au moins (présenté par cette section).

Rapport des sections. - M. Patouillet, au nom de la Section de Beaune, et M. Dupagnier, au nom de la Section de Semur, donnent lecture de leur rapport sur les travaux de ces sections. Il ressort de ces documents que nos sections travaillent avec un zèle inlassable au recrutement de nouveaux adhérents et au placement rémunérateur des produits de leurs membres. Des félicitations sont votées à ces deux sections & des remerciements sont adressés aux auteurs de ces rapports.

Scrutin. - Conformément à l'art. 5 des Statuts, le scrutin est ouvert pour l'élection d'un secrétaire général & de deux administrateurs. Le scrutin donne les résultats ci-après :

Nombre de votants : 53.

Bulletins blancs : 1

Ont obtenu :

M. Baijard, Secrétaire g ^{al}	48 voix
M. Faillard, Trésorier	48 -
M. Chauvenet, Membre	47 -
M. Ligeron -	47 -
Divers	1 -

En conséquence, sont élus :

Secrétaire général	M. Baijard,
Trésorier	M. Faillard,
Membre	M. Chauvenet,
d ^e	M. Ligeron.

Subventions. - Sur la proposition de M. Ligeron, il est décidé qu'une subvention supplémentaire sera demandée par la Bourgogne agricole au Conseil général & à la Ville de Dijon pour permettre à la Société de

prendre part avec plus d'éclat au prochain concours départemental de Dijon.

Affaire Valot. - M. le Président fait connaître l'incident soulevé par M. Valot-Barrey au sujet des récompenses du Concours de Beaune. Il donne lecture de la lettre de cet apiculteur offrant de donner sa démission de membre de la B.A. si toutes les satisfactions ne lui sont pas données. L'Assemblée prend acte de la déclaration de M. Valot-Barrey (il passe à l'ordre du jour, & ne croit pas devoir prendre sa demande en considération).

Commission de gestion. - Sont élus par acclamation membres de la Commission de gestion : M. Bardoux, Lotillot & Gys.

Vœux. - Sur la proposition de M. le Président, l'Assemblée générale émet les deux vœux ci-après qui seront transmis à M. le Ministre de l'Agriculture :

1^o Vœu pour empêcher la division du Concours général de Paris en deux périodes distinctes ;

2^o Vœu tendant à empêcher l'entrée en France, l'importation des miels artificiels (Ce second vœu sera transmis aux Sénateurs du Département.)

Remise de récompenses. M. le Président remet aux apiculteurs ci-après désignés les récompenses décernées par la Fédération des Sociétés nationales d'Apiculture :

à M. l'abbé Desgrandchamps : Diplôme de médaille d'or ;
à M. Darbois : Diplôme de médaille d'argent (5^e module) ;
à M. Brusson : Diplôme de médaille d'argent ;
à M. Baijard : Grand Diplôme d'Honneur.

Le diplôme d'apiculteur praticien, institué par la B.A. est remis à M^{lle} Elisabeth Juste, à M. André, Bouchard, Bourget, Guret & Guillaume.

M. le Président présente ses félicitations à tous les lauréats.

Commissions : 1^{re} La Commission chargée d'examiner : 1^{re} la proposition du Secrétaire général au sujet de l'encouragement à donner aux fabricants employant nos miels 2^{re} la proposition faite par la Société des Bouches-du-Rhône au sujet de son Syndicat et de sa Coopération, est composée comme suit : Guilleminot, Paillard, Jucker, Renard, Vinceneux, Kirsch, Buison, Desgrandchamps, Guillemainot, Dupraquier, Clement.

2^{re} La Commission du Concours de Dijon comprendra : M. Bertrand, Paillard, Troubat, Buison & Hukaw.

Réunions. - Les dates suivantes sont désignées pour les Réunions des Sections :

Châtillon : 2^e jeudi de mai,

Beaune : 19 mai,

Semur : 3 juillet,

Centrale, au Concours de Dijon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

Le Secrétaire général
Langrand

Situation financière. - M. Paillard présente la situation financière de la Société au 13 mars 1910.

Recettes

Dépenses

En Caisse

Les comptes examinés par la Commission de gestion sont admis par l'Assemblée générale
Le Président,

Le Président,

Le Secrétaire général
Langrand

Réunion du Bureau

L'an mil neuf cent dix, le quatorze juin, à cinq heures du soir, le Conseil d'Administration de la Bourgogne apicole s'est réuni à la Bourse du Commerce sur la convocation et sous la présidence de M. A. Bertrand, Président de la Société.

Étaient présents : MM. A. Bertrand, L. Troubat, L. Bouffard & A. Paillard. Tous les autres membres s'étaient fait excuser et avaient envoyé par écrit leur adhésion à la décision ci-après.

La séance ouverte, le Président expose que le service des fraudes a fait saisir, à Dijon, une énorme quantité de sucre inverti devant servir à la fabrication de pâtisseries, et notamment de pains d'épices, pour y remplacer le miel pur. Il demande au Conseil quelles mesures il conviendrait de prendre au sujet du préjudice que l'emploi de ce produit cause à l'apiculture.

Le Conseil, oui l'expose de son Président.

Considérant que le prix auquel est vendu le sucre inverti, livré par les fraudeurs sous le nom de miel étranger, oblige les apiculteurs à vendre les miels purs de leurs ruches à un prix inférieur aux prix de revient de ce dernier.

Que dès lors les apiculteurs sont amenés à délaisser une exploitation qui devrait être la source de bénéfices légitimes, et que, par conséquent, cette fraude détermine une perte considérable que doit supporter l'apiculture bourguignonne.

En conséquence, décide :

1^{re} La Bourgogne apicole se portera partie civile dans l'affaire de fraude sus-mentionnée ; elle demandera aux tribunaux de condamner les fraudeurs à des dommages intérêts en faveur de la dite Société, en réparation du

préjudice causés à ses membres ;

2. Elle donne pleins pouvoirs à M. Bertrand Auguste, son Président, Constructeur agricole à Velars pour ester en justice et prendre au nom de la Bourgogne agricole toutes mesures qu'il appartiendra de lui, l'affaire dont il s'agit.

Le Secrétaire général,

Baujard

Réunion du Bureau et de la Commission de vente des miels.

L'an mil neuf cent dix, le vingt. j. un juillet, à neuf heures du matin le Conseil d'administration de la Bourgogne agricole & la Commission des miels élus à l'Assemblée générale du 13 mars 1910 se sont réunis à la Bourse du Commerce de Dijon sous la présidence de M. B. Bertrand.

Étaient présents : M. M. Bertrand, Broubat, Baujard, Paillard, Vinceney, Hébert, Baroux, membres du Bureau Central, et M. M. Desgrandchamps, Mercier, Guillemot, et Buisson, membres de la Commission des miels.

M. M. Dupiquier & Clément ont donné pouvoirs à M. Baujard pour les représenter ; M. Fabouillet a donné les mêmes pouvoirs à M. Vinceney.

Rapport du Secrétaire général. La séance ouverte, M. le Président donne la parole à M. Baujard pour la lecture de son rapport sur l'objet de la réunion.

Le Secrétaire fait en quelques mots l'historique de la question : création d'un service de centralisation des offres d'achat, de vente & d'échange pour les produits & le matériel agricoles ; articles cités dans le but de

remédier à la mévente des miels ; efforts tentés dans le même but par la section de Beaune, etc. — Il rappelle l'offre faite par la Société des Bouches-du-Rhône de faire entrer la B.A. dans un syndicat d'une coopération qui organiserait en quelque sorte le trust des miels. Il donne enfin lecture de deux lettres de M. Guillemot qui propose de monter une fabrique de pains d'épices par actions au seul profit des membres de la Société.

L'Assemblée générale du 13 mars 1910 a donné mission au Conseil d'Administration & la Commission réunie aujourd'hui de rechercher les moyens d'encourager les pains d'épices employant exclusivement le miel naturel de la région. Le rapporteur demande si nous devons dans ce but créer une usine rivale ; il doute d'ailleurs qu'on puisse réunir des forces suffisantes pour la créer et il fait remarquer que la Société des Bouches-du-Rhône paraît avoir abandonné ses intéressants projets.

Le Conseil d'Administration consulté n'ayant pas cru devoir donner suite à la proposition de M. Guillemot, le rapporteur ^{demande} aux pains d'épices présents qu'ils veuillent bien indiquer de quelle façon ils veulent être encouragés : les intérêts des producteurs & ceux des fabricants sont concordants ; que les fabricants emploient nos miels & nous leur aiderons à vendre leurs produits.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité.

Proposition de M. Desgrandchamps. — M. l'abbé Desgrandchamps, fabricant de pains d'épices à Cyrières (H. Saône) dépose le projet de résolution ci-après :

« Dans sa séance du 21 juillet, le Conseil d'Administration de la B.A., soucieux des intérêts de ses adhérents producteurs ou industriels, voulant favoriser l'écoulement des produits des uns et protéger les autres contre une concurrence déloyale, a décidé la création d'un timbre

mobile de garantie, en faveur des fabricants de pains d'épices et autres industriels employant exclusivement les miels de Bourgogne & de 'bonne' comme matière première de leurs produits.

Ce timbre de garantie, dont le modèle sera déposé à la Préfecture de la Côte d'Or, sera délivré aux intéressés aux conditions suivantes acceptées & signées par eux :

I. - Le Bureau aura le droit de faire analyser aux frais du demandeur les produits de son industrie. Cette analyse pourra se renouveler au moins une fois chaque année.

II. - Le Bureau désignera deux membres de la Société qui, sans avertissement préalable, se rendront chez le fabricant. Celui-ci devra leur donner toute liberté de visiter son atelier, ses réserves & ses dépendances & leur soumettre son registre d'achat de miels & de farines.

III. - Pour obtenir le timbre de garantie, l'industriel devra être patenté & exercer son industrie depuis deux ans au moins.

IV. - Il ne devra pas adjoindre à sa fabrication de produits aux miels ^{certs} d'autres pâtisseries ou articles quelconques qui admettraient l'emploi de glucoses, sirops ou édulcorants autres que le miel.

V. - En cas de fraude reconnue à l'analyse ou dûment constatée par les délégués du Bureau, le fabricant devra verser à la caisse de la Société une indemnité de deux mille francs, et cela dans les trois mois qui suivront la découverte de la fraude et la signification qui en sera faite par les soins du Bureau.

VI. - Les timbres seront délivrés par le trésorier du Bureau central aux intéressés qui en paieront la valeur.



VII. - La liste des fabricants ayant obtenu la délivrance des timbres de garantie sera publiée au moins trois fois chaque année dans le bulletin de la Société.

VIII. - La Bourgogne apicole délivrera en outre aux détenteurs du timbre de garantie des écriteaux spéciaux destinés à renseigner le public sur la loyauté des produits mis en vente dans les magasins du fabricant.

IX. - La présente délibération sera publiée dans tous les journaux de la région.

La résolution qui précède est adoptée à l'unanimité.

En conséquence, M. le Président est chargé de s'entendre avec un graveur pour faire confectionner un timbre de garantie.

M. le Trésorier aura la garde du cliché, fera imprimer les timbres et les vendra aux fabricants qui auront souscrit aux conditions qui précèdent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à midi.

Le Secrétaire général
Raujan

Réunion du Bureau.

Le 1^{er} janvier, à neuf heures du matin, le Conseil d'administration de la Bourgogne apicole s'est réuni en séance à la Bourse de Commerce de Dijon sur la convocation du Secrétaire général et sous la présidence de M. Bertrand.

Étaient présents : MM. Bertrand, L. Eroubat, Raujan, Paillard, Dupagnier, Gallotte, Patouillet, Renard, représentant

la section de Semur 3 et Gournain), (représentant la section de Châtillon).

Le sort fait excuser: M. Bardoux, Herard et Vincennes.

Demandes d'admission. - Le Bureau arrête la liste des apiculteurs ayant demandé leur entrée dans la Société. Cette nomenclature sera présentée à la prochaine assemblée générale.

Assemblée générale de 1911. - La première assemblée générale de 1911 aura lieu le dimanche 12 mars, à 10 heures du matin. Une réunion du Bureau et la vérification des comptes auront lieu avant la séance générale, à 9 h. du matin.

Pouvoirs sont donnés à M. Bertrand pour s'informer s'il y aura lieu de faire un banquet officiel à la suite de l'assemblée.

Seront soumis à la réélection: M. Bardoux, Gallette et Vincennes.

L'ordre du jour est ainsi fixé:

- 1 Admission de nouveaux membres;
2. Rapport du Secrétaire général,
- 3 - des Sections;
- 4 Compte rendu financier;
- 5 Election de 3 membres du Bureau
- 6 - de la Commission de Gestion.

Cotisations. - Les cotisations devront être payées avant le 1^{er} mars aux trésoriers des Sections. Le délai écoulé les cotisations seront recouvrées avant le 1^{er} avril par le trésorier central par quittances postales majorées de 50 % pour frais supplémentaires.

Sucres pour le nourrissement. - La Bourgogne apicole s'associe au vœu de la Société centrale en vue d'obtenir le dégrèvement des sucres employés pour le nourrissement des abeilles. Le sucre serait distillé

au moyen de principes colorants permettant de le reconnaître dans les alvéoles des rayons et empêchant de le mettre en vente comme miel naturel.

Proposition Chataux. - Acte est donné à la Société Haut-Marnaise de sa proposition tendant à faire adopter la revue « Abeilles & Fruits » comme Bulletin officiel de la S.A. Le Conseil d'administration ne croit pas devoir prendre cette offre en considération.

Membres d'honneur. - Le Bureau, considérant les services rendus à la Société par M. le Sénateur Chauveau et Bertel, Directeur de l'Institut oenologique de Bourgogne, demandera à ces Messieurs s'ils consentiraient à entrer dans le Comité d'honneur de la S.A.

Concours de Semur. - M. M. Bertrand & Dupagnier sont chargés de veiller à la formation du Jury apicole au Concours départemental de Semur, afin de sauvegarder les intérêts de nos membres exposant à ce concours.

L'affaire de grandes. - M. Bertrand met le Bureau au courant de la situation de l'affaire de grandes de miels actuellement pendante devant le Tribunal civil de Dijon. M. Debrant, avocat de la S.A. suit cette cause attentivement pour que la Société puisse exercer toutes les réserves que de droit.

La séance est levée à midi.

Le Secrétaire gen
Boujard

12^e Assemblée générale

L'an mil neuf cent onze, le 12 mars, à 10 heures du matin, à la Bourse du Commerce de Dijon, la Bourgogne apicole s'est réunie en Assemblée générale sur la convocation du Secrétaire général et sous la présidence de M. Berthaud.

Étaient présents: M. Berthaud, Troullet, Faillard, Patouillet, Vincens et Baroux, du Bureau central; et une trentaine de Sociétaires venus de différents points du Département.

M. Berthaud ouvre la séance par une allocution où il félicite les lauréats du Concours de Paris: M. Desgrandchamps, Mercier, Leguet & Plisson. Puis il remet aux applaudissements de tous la grande médaille de bronze de la Société au dévoué Trésorier central, M. Faillard.

Rapport du Secrétaire général. — Lecture est ensuite donnée du rapport du Secrétaire général, qui accuse une augmentation notable du nombre des Sociétaires, dont le chiffre atteint 396. Il expose le marche de la Société pendant le premier trimestre, rend compte des travaux du Bureau, et expose les travaux en préparation pour l'année 1911.

M. Patouillet, président de la Section de Beaune, et M. Dupagnier, secrétaire de la Section de Semur, donnent également lecture de leurs rapports qui prouvent l'activité de leurs sections et le zèle qui déploient les membres de leurs bureaux. Des félicitations sont adressées aux rapporteurs.

Admission de nouveaux adhérents. Les apiculteurs dont les noms suivent, préalablement admis par le Bureau central, sont proclamés définitivement membres de la B.A.

1. Coursaget, Buffonville, Beaune
2. Benoit Paul, Urey, C. d'Or

3. Gerf Charles, Nolay C. d'Or
4. Beuchon fils, Mennigny "
5. J. Millot, Lamargelle "
6. Degand Gabriel, Aux Saulles "
7. Bredeau Victor, Fresnois "
8. M. Desbrousses, Bellac H. de Vaux
9. Gevrey-Lesmin, Lantenay, C. d'Or
10. Goux Eugène, Lantenay "
11. Gauguier, Dijon "
12. Carriot Pierre, Presilly "
13. Bolle-Mesler, Laignes "
14. Bourri-Baguet, V. "
15. Pierre, Buncy "
16. Leprieux, Chevannes "
17. Guinot Claude, Lantenay "
18. Reney, Ligny "
19. Mony Joseph, Châtillon "
20. L. Riparte-Jenty, f. de Bonvent "
21. Meurist, Beaune "
22. Roussel, Croyer-la-Chapelle "
23. Picamelt, Bougeron "
24. Perret-Carnot, Croy "
25. Bouchard Julien, Bordeaux - Gironde
26. Petit, Beaune C. d'Or
27. Ed. Tard, V. "
28. Loiseau, " "
29. Maillot, " "
30. Renaudin, " "
31. Benoiton-Glantenay, " "
32. Raillard, Lure "
33. Gormain, Dijon "
34. Tanchey, Juge & Lamy Lambermont, Auxonne
35. Paul Marquet, Veronne-la-Grande.

- 36 Thévenot Georges, Chaudet C. d'or
 37 Guénier, Corsaint "
 38 Michaut, Cheninay "
 39 Lort-Piton, Pres haute, Buissonay "
 40 Richard Nicolas, Cheninay "
 41 Laffage (Capit^m) Moulins Allier
 42 Boulard, Sures Côte d'or
 43 Benoît, Pouilly 1^{er} Saône 2^o
 44 Lebillotte-Clément, la Grange 1^{er} Frignon C. d'or
 45 Falemont Albert, Trouhaut C. d'or
 46 Georges Clément, la Saumoye "
 47 Charles (l'abbé) Baubigny "
 48 St. Lague, Sures "
 49 Caillot-Gourellon, Gostois "
 50 Lort-Ron-Chierry, Moleme "
 51 L'abbé Séban, Armay 1^{er} Vitteaux "
 52 L'abbé Bugnot St. Agnan Cher
 53 M^{me} Grillet Camille, Reuillon C. d'or
 54 Maugras, Corcelle "
 55 Baudot Paul, Signy "
 56 Renaud Eugène, Dancy "
 57 Baudot Arsène, Fobois "
 58 Drouhot Paul, Fénis "
 59 Desgrès, Aricon H^{te} Marne
 60 M^{lle} Baroin, Givry 1^{er} Loire
 61 Samiral, Marigny C. d'or
 62 Lortollat Camille, Seneaux 2^o
 63 Bouzereau, Meursault "
 64 Plait, Laigny - la Beaume C. d'or
 65 Bard, Meloisey "
 66 Chabiron Eugène, Châtillon - 1^{er} S. "
 67 Képhen Grosclaude, Dijon "
 68 Henri Béchard, Telars 1^{er} Ouche "

69 L'abbé Gramus, Fays-le-Dubry, H^{te} Marne
 70 Courain, Paris

Compte rendu financier. Le trésorier donne le détail de son compte de gestion pour le dernier exercice

Recettes	1419.58
Dépenses	1195.18
Excédent de recettes	224.40.

Le compte du trésorier est adopté.

Renouvellement partiel du Bureau. - Le scrutin relatif au renouvellement partiel du Bureau donne les résultats ci-après :

Nombre de suffrages exprimés : 74

Ont obtenu :

M. Gallette 74 voix, élu membre du Bureau central
 M. Vinceneux 73 - - secrétaire adjoint - 2^o
 M. Bardoux 62 - - memb. du Bureau central

Enfin, le conseil d'administration, conformément à l'art. 7 des statuts, nomme secrétaire adjoint M. Goumain, gardien de la Bourse du commerce. Cette nomination est ratifiée par l'Assemblée à l'unanimité.

Commission des Finances : M. M. Arquet, Bardoux & Botillot sont élus par acclamation membres de la Commission des finances.

Décisions diverses : 1^{re} Lecture est donnée de la circulaire de la Fédération relative : a) Exposition de Turin; b) au projet de la création d'une Caisse d'assistance mutuelle fédérale. Plusieurs adhérents s'engagent à exposer à Turin; des dispositions seront prises pour faire connaître les conditions de ce concours au plus grand nombre possible d'adhérents. Puis l'Assemblée élit une Commission composée de M. M. Bestaud, Troubat & Vailland pour étudier le projet de la Caisse d'assistance et déposer un rapport concluant à la prise en considération ou au rejet de cette proposition.

2°. M. Juster propose une mesure tendant à organiser à Dijon, en juillet de chaque année, une Bourse des miels, afin de renseigner les apiculteurs sur la production annuelle, d'établir un cours de vente et de mettre en rapport les producteurs et les acheteurs. Cette proposition est adoptée en principe par l'Assemblée. La Commission sus-indiquée, à laquelle on adjoint M. Juster, est chargée d'établir un règlement déterminant tous les détails du nouveau service.

3°. La proposition relative à l'emploi du sucre dénaturé par un colorant pour le nourrissage des abeilles est adoptée par l'Assemblée, à la condition que la quantité à livrer aux apiculteurs ne sera pas dépasser trois kilogs par ruche.

4°. Les Dates des Assemblées générales des Sections sont fixées comme suit : à Châtillon, le 2 avril; Les Laumes, (1^{re} de Semur), le 19 mars; à Beaune, à l'époque que le Bureau de la Section jugera le plus favorable.

La séance est levée à midi.

Une banquet a lieu « aux Trois Faisans » à la suite de cette Assemblée. Le compte rendu de ce banquet et les rapports qui y furent prononcés sont publiés dans le N° 4 du miel bourguignon, d'avril 1911, p. 91.

Le Secrétaire général
Baujard

Réunion du Bureau.

L'an mil neuf cent Dix-sept, le vingt-un mars, à 9 heures 1/2 du matin, le Conseil d'Administration de la Bourgogne apicole s'est réuni en séance à la Bourse du Commerce de Dijon sous la présidence du Secrétaire général et sous la présidence de M. L. Bertrand.

Étaient présents : MM. Bertrand, Troubat, Baujard, Faillade, Dupagnier et Goumin.

Ils ont fait excuse et ont donné pouvoir pour les représenter : MM. Patouillet, Hérard et Vincenex.

La séance ouverte, le Président et le Secrétaire donnant connaissance de la correspondance qu'ils ont reçue et des affaires qu'ils ont pu solutionner.

Admissions. Le Bureau arrête la liste des nouveaux apiculteurs demandant leur entrée dans la Société. Cette liste sera présentée à la prochaine Assemblée générale.

Assemblée générale de 1912. L'Assemblée générale de 1912 aura lieu le dimanche 14 avril, à 10 heures précises du matin. Une réunion du Bureau et la vérification des comptes auront lieu à 9^h du matin.

Seront soumis à la réélection : MM. Dupagnier et Chauvenet. Le dernier n'habitant plus la région, le Bureau décide de présenter à sa place M. Yves Sparfel, le nouveau Directeur de l'École d'Agriculture de la Barotte. (Châtillon)

L'ordre du jour est ainsi fixé :

1. Allocution du Président.
2. Approbation du dernier procès-verbal.
3. Rapport du Secrétaire général et des Secrétaires des Sections.
4. Compte rendu financier.
5. Admission de nouveaux membres.
6. Scrutin pour 2 membres du Bureau central.
7. — pour la Commission de gestion.
8. Questions Diverses.
9. Tirage au sort de la Tombola.

Un dîner amical aura lieu à l'issue de la réunion, à l'Hôtel Moret.

Propositions diverses. 1°. De M. Dupagnier : création de Foires-concours, à Dijon, pour y établir une Bourse des miels, et compléter ainsi le projet Juster de 1911.